



## **Assistance technique en régulation et supervision bancaires pour le Burundi**

AFRITAC Centre a effectué une mission d'assistance technique, dans le domaine de la régulation et de la supervision bancaires, au bénéfice de la Banque de la République du Burundi (BRB), l'autorité de supervision bancaire de la République du Burundi.

Inscrite au programme annuel d'AFRITAC Centre pour l'année fiscale 2019, cette mission portait sur la relecture d'une partie des projets de circulaires d'application de la loi n° 1/17 du 22 août 2017 régissant les activités bancaires, la nouvelle loi bancaire du Burundi.

Prévue initialement sous la forme d'un atelier de travail à Libreville, au Gabon, du 18 au 29 juin 2018, la mission a finalement été réalisée à distance, à la demande de la BRB, de façon à lui faire parvenir des commentaires écrits, d'ici le 20 juin 2018, sur les 16 projets de circulaires révisées qu'elle a communiqués à AFRITAC Centre le 26 mai 2018. Le conseiller résident, avec l'appui d'un expert court-terme, ont été en mesure de relire 14 des 16 circulaires et de remettre à la BRB, le 18 juin, un rapport de synthèse assorti des observations détaillées que la relecture de chacun des projets a fait ressortir.

Même amputée de l'atelier de travail destiné à discuter des options à prendre sur les points relevés par AFRITAC Centre, la mission a permis utilement d'attirer l'attention de la BRB sur le besoin d'ajustement d'un certain nombre de dispositions réglementaires envisagées dans ses projets, afin de les mettre en parfaite harmonie avec les normes internationales.

Dans ces conditions, l'assistance technique apportée par AFRITAC Centre à la BRB devrait lui permettre de finaliser sa réforme ambitieuse dans les délais qu'elle s'est fixés et de promulguer ainsi un cadre modernisé de la réglementation prudentielle relative aux banques, en application de la loi bancaire révisée en 2017.